

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211214-4	<u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt et un du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : EXTENSION DE LA CONVENTION REGISSANT LES INTERVENTIONS DESINFECTION, DESINSECTISATION ET DERATISATION DU DEPARTEMENT 3D

Le Service Hygiène Sécurité Publique de Pays de Montbéliard Agglomération a été créé le 1^{er} janvier 1970, par le District Urbain sur une insistance forte de la DDASS. Par délibération du 4 novembre 1974 constatée par un arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard en date du 11 décembre 1974, le Conseil de District étendit ses compétences à la création et à l'organisation complète d'un Bureau d'Hygiène.

Les compétences de ce service ont donc porté sur l'ensemble des compétences dévolues aux services communaux d'hygiène et santé dont les missions 3D : Désinfection, Désinsectisation et Dératisation.

Afin de proposer les compétences du service 3D du service Gardes Nature Communautaires-Sécurité – Santé Publique aux 72 communes de Pays de Montbéliard Agglomération, une extension de la convention régissant les interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation a été décidée par délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2021.

Une proposition de convention définissant les engagements respectifs de chaque partie au titre des interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation du Service 3D est soumise à la commune de Seloncourt. Il convient d'approuver les termes.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » et la commune de Seloncourt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET